

Assemblée de la Coopérative

(Suite de la page 90.)

res que nous avons atteint. Tout au contraire, nos ambitions nous portent à désirer plus. La longue expérience que j'ai eue dans les questions agricoles et coopératives de notre province me portent à croire que nous pouvons faire plus et que la chose serait facile pour peu que nous le voulions fermement.

Quel avantage ne serait-ce pas si notre volume d'affaires était doublé; pensez un peu à ce que cela représenterait d'influence pour nous, cultivateurs? avec quel avantage nous pourrions alors rencontrer ceux à qui nous devons vendre; avec quelle assurance d'une meilleure considération de leur part nous pourrions discuter avec eux ces éternelles questions de prix, dans l'établissement desquels nous avons si peu à dire tant que nous ne nous décidons pas à faire de la vraie coopération; quelle force n'aurions-nous pas lorsque nous irions rencontrer les vendeurs pour leur demander leurs prix et leurs conditions pour l'achat des engrais alimentaires, des engrais chimiques, etc., etc.? Avec quelle assurance ne pourrions-nous pas affronter la concurrence acharnée à laquelle nous sommes en butte de la part de tous ces intérêts de commerce qui prennent plaisir à se liguier contre nous?

Plus nous donnerons à notre Coopérative un volume d'affaires élevé, plus aussi lui donnerons-nous de force et de puissance pour défendre nos intérêts et lutter contre ces trusts et ces monopoles sous la dépendance desquels nous serons toujours maintenus tant que nous ne consentirons pas à être des coopérateurs francs, sincères et actifs. Avoir une organisation agricole capable de faire face à ces multiples problèmes, tel était le rêve que se proposait de réaliser l'honorable Ministre de l'Agriculture, M. J.-Ed. Caron, lorsqu'en 1910, il lançait dans notre province l'idée d'une vaste coopérative qui grouperait les cultivateurs dans une union capable de défendre leurs intérêts, d'affirmer leurs droits et de prendre les mesures voulues pour améliorer autant qu'il se pourrait la situation du cultivateur en face du problème de la vente des produits de sa ferme.

Le rêve de ce grand coopérateur s'est matérialisé, il a pris corps et, d'année en année, il nous fait plaisir de constater que la Coopérative Fédérée de Québec, dans laquelle se concrétise le magnifique effort de coopération de notre province, s'affirme de plus en plus capable de remplir la tâche qui lui fut confiée par ses fondateurs.

Lorsque l'on repasse, les uns après les autres, les améliorations que cette société a amenées dans les conditions générales du commerce des produits agricoles, on ne peut s'empêcher de dire que, si réellement elle n'a pas fait tout ce qu'on pouvait attendre d'une organisation semblable, elle a fait énormément pour améliorer le sort du cultivateur de Québec.

Ce qui a été fait est beau, et cela nous permet de présager des progrès considérables, car il n'y a pas de doute que le plus difficile soit maintenant fait, et les plus grandes difficultés étant surmontées, nous pouvons être assurés que la doctrine de la coopération devra s'attirer, d'année en année, de plus nombreux adeptes, qui se feront un plaisir, comme un devoir, de propager autour d'eux les bienfaits de la coopération bien comprise, bien appliquée et bien pratiquée. Cette assemblée générale, j'aime à le croire, contribuera à faire quelque chose dans ce sens.

Permettez-moi, Messieurs, avant de terminer, de joindre mes félicitations à celles des agriculteurs de notre province à l'adresse de ces cinq chevaliers du sol à qui notre gouvernement vient d'accorder ce si beau titre de Commandeurs du Mérite Agricole.

Au nom des membres de la Coopérative Fédérée de Québec, je me fais un plaisir de dire à M. Henri Majeau, à Mgr Allard, à Mgr Boulet, à Dom l'abbé Gaborry et à M. le professeur Barton, toute notre admiration pour cette vie de dévouement, de travail et de service qu'ils ont consacrée au progrès de notre agriculture. Leur exemple mérite plus que notre admiration; il mérite de susciter des imitateurs qui, comme eux, sauront comprendre ce qu'est la coopération et ce qu'elle représente pour toute la classe agricole en général.

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

Rapport pour l'année 1928

Par M. J.-ARTHUR PAQUET, Président du Conseil Exécutif.

Le chiffre d'affaires de \$10,049,437.17 qu'a atteint la Coopérative Fédérée de Québec, au cours de l'année qui vient de s'achever, vous permettra, j'en suis sûr,

de vous rendre compte quelles ont dû être nos activités au cours des derniers douze mois. Ce montant représente une augmentation, sur l'année précédente, de tout près de \$2,000,000.00, soit une augmentation de 25%. Inutile de dire que nous sommes satisfaits des résultats obtenus, nous le sommes d'autant plus que chacun de nos départements accuse une augmentation dans son chiffre d'affaires, et que, pour tous les produits que nous manipulons, nous n'avons à enregistrer que deux ou trois baisses, lesquelles sont imputables au fait que la récolte ou la production de ces produits ont été plus faibles que la normale: tel a été le cas du beurre et du miel. Les fabricants ont préféré faire du fromage plutôt que du beurre, à cause des prix plus élevés qui étaient offerts pour le fromage. La récolte du miel, surtout du miel blanc, a été très pauvre dans notre province, tellement, qu'actuellement nous avons toutes les misères possibles pour trouver, même à haut prix, des quantités de miel suffisantes pour remplir les commandes que nous recevons de partout.

Afin de vous donner une idée de l'ensemble de nos opérations, je vais, aussi brièvement que possible, repasser, les uns après les autres, les différents départements de notre organisation, tout en faisant ressortir les faits les plus saillants de chacun.

Département du Beurre et Fromage

Ce département, qui vient en tête des autres par son chiffre d'affaires, accuse, dans son ensemble, une augmentation très sensible sur l'an dernier.

Si les arrivages de beurre ont été quelque peu plus faibles, soit 18,110 boîtes de moins qu'en 1927, ils ont été largement compensés par l'augmentation de 41,794 meules que nous avons eue dans nos arrivages de fromage. Cette diminution dans nos réceptions de beurre provient du fait que la production du beurre a eu à souffrir des hauts prix qui ont été payés cet été pour le fromage. Les fabricants, qui le pouvaient, se sont adonnés à la fabrication du fromage, laquelle, à cause de cette différence de prix, était beaucoup plus rémunératrice, tant pour les fabricants que pour les patrons.

Il nous fait plaisir de noter une grande amélioration dans la qualité des produits laitiers que nous avons manipulés. Bien que nous ne voulions pas nous attribuer tout le mérite de la chose, nous croyons légitime d'en revendiquer une partie pour nous. Notre "Course à la Perfection", de même que le travail de notre classificateur-surveillant, a eu quelque chose à faire dans cette amélioration. Si nous établissons une comparaison entre la qualité du fromage et du beurre produits dans la province et celle des mêmes produits que manipule la Coopérative Fédérée nous obtenons le très intéressant résultat que voici.

POURCENTAGE DE QUALITÉ

Pour la Coopérative Fédérée

Beurre pasteurisé:		
SPECIAL:		29%
No 1	93.05%	
No 2	6.47%	
No 3	.19%	
Fromage:		
SPECIAL No 1	87.56%	
No 2	11.65%	
No 3	.79%	
Pourcentage de qualité pour toute la Province de Québec.		
Fromage:		
SPECIAL et No 1	85.88%	
No 2	13.18%	
No 3	0.94%	
Beurre pasteurisé:		
SPECIAL	0.1%	
No 1	90.7%	
No 2	8.8%	
No 3	0.4%	

Maintenant, si nous comparons la qualité de nos produits laitiers avec ceux de la Province de Québec, nous constatons, après avoir déduit ceux que manipule la Coopérative, que notre société a l'avantage, par un bon 5%, ce qui représente, lorsque traduit en valeur argent, une somme considérable, qui s'élèverait facilement à quelques centaines de milliers de piastres, que la Coopérative économiserait à nos producteurs agricoles, grâce à ses procédés d'amélioration, si elle recevait la totalité des produits laitiers. Cette amélioration que nous nous efforçons toujours, et par tous les moyens, de donner à nos produits, a donc une valeur que nous ne devons pas sous-estimer. C'est pourquoi

NOTRE CONCOURS

A mesure qu'approche le moment de l'octroi des prix, les concurrents redoublent d'ardeur. Trois ou quatre se suivent de très près: c'est de bon augure pour le succès final de notre Concours, qui a pris, depuis une quinzaine surtout, un essor inattendu, qui dépasse nos espérances. Nous ne pouvons que remercier nos amis—en attendant de les récompenser—et les encourager à continuer. Ceux qui persisteront jusqu'au bout, qui travailleront jusqu'au dernier moment, ceux-là remporteront les premiers prix.

Un Essex-Six d'une valeur de plus de mille piastres, et plusieurs autres prix formant un autre mille piastres, cela vaut bien quelques semaines de travail, n'est-ce pas?

Tout le monde, sans doute, ne peut arriver premier. Personne cependant n'aura travaillé pour rien, puisqu'à tout concurrent qui nous fera parvenir au moins cinq abonnements, nous donnerons un cadeau appréciable.

Courage donc, et continuez le beau travail si bien commencé.

Les prix de semaine

C'est M. L.-P. Rousseau, de Ste-Clotilde, d'Arthabaska, qui nous a fait parvenir le plus d'abonnements durant la semaine du 27 janvier au 3 février. Il a donc gagné les \$5 offerts par M. Georges Tanguay, de Montréal, un ami de la Coopérative Fédérée de Québec.

Nous devons dire, cependant, qu'il était suivi de près par un autre concurrent. De fait, le nombre d'abonnements fournis par ces deux messieurs ne diffère que d'une unité.

Il est donc bien évident que l'avenir pourrait bien nous réserver des surprises.

La Société des Jardiniers-Maraichers a bien voulu nous envoyer un chèque de \$5, comme prix au concurrent qui aura le plus travaillé durant la semaine courante, du 3 au 10 février.

Echelle de pointage

Vous pouvez vous inscrire en n'importe quel temps: vous n'avez qu'à nous faire parvenir des abonnements et nous mettrons à votre crédit le nombre de points auxquels vous avez droit. Voici l'échelle de pointage adoptée:

Pour un abonnement d'un an, 100 points.

Pour un abonnement de deux ans, 150 points.

Pour un abonnement de trois ans, 200 points.

Les prix ne seront point livrés au hasard d'un tirage, mais décernés aux plus méritants. Voyez-en la liste dans la page ci-contre.

nous ne croyons pas exagérer, lorsque nous disons que nos différents concours entre les fabricants de la province jouent un rôle considérable, en stimulant nos fabricants à une production toujours de plus en plus conforme aux exigences de nos grands marchés.

Une amélioration notable, que nous aimons à noter, est celle qu'ont faite les fabricants dans la précision de leurs pesées. La précision dans le pesage des boîtes et des meules évite des pertes considérables. On sait que, dans le pesage officiel, on ne peut tenir compte des fractions de livres; ainsi, lorsqu'une boîte de beurre pèse 56½ lbs, le fabricant perd une demi livre, soit, au prix moyen de l'été dernier, 18.9 sous par boîte. La même chose se produit dans le cas du fromage.

On sait toute l'importance qu'il y a à mettre sur nos marchés un produit uniforme. Par tous les moyens possibles, nous tâchons d'arriver à ce but, et nous pouvons nous flatter d'avoir obtenu des résultats qui nous attirent, non seulement des éloges de la part des acheteurs européens, mais en même temps des prix substantiellement plus élevés. Plusieurs lettres que j'ai ici le disent bien explicitement; elles disent également beaucoup de bien de cette pratique, que nous avons été les premiers à mettre à l'essai, d'entourer nos boîtes à fromage d'un cercle de broche, afin de les protéger contre les chocs et les heurts auxquels elles sont exposées au cours des longs trajets sur mer. Et à ce propos, peut-être avez-vous appris que le Gouvernement Fédéral projette d'imposer, à partir de l'été prochain, une loi qui obligera tous les exportateurs de fromage à encadrer d'une broche chaque boîte de fromage destinée à l'exportation. Il nous fait plaisir de voir que l'on copie cette pratique, dont le ministère de l'Agriculture de Québec et nous, avons été les initiateurs.

Au sujet de la qualité de nos produits laitiers et des prix qu'ils obtenaient sur les marchés anglais, Mr. Ruddick, Commissaire de l'Industrie Laitière au Fédéral, s'exprimait ainsi, lors du Congrès de la société d'Industrie Laitière, l'automne dernier, à la Baie St-Paul:

"Il me fait plaisir de dire que le fromage canadien n'a jamais été si bien coté sur le marché anglais qu'il l'est actuellement. La prime payée sur tous nos concurrents de l'année a été plus élevée qu'elle ne l'a jamais été. A certains temps, pendant

"l'année qui vient de s'écouler, le prix du fromage canadien a été de 1½ la livre plus élevé que celui de la Nouvelle-Zélande, un fait qui préoccupe nos rivaux. Et de plus, cette prime a rapporté un montant considérable aux expéditeurs canadiens".

Mais le point le plus important dans la vente du beurre et du fromage est certainement celui qui se rapporte aux prix. En 1928, le beurre et le fromage se sont vendus en moyenne de 2 à 2 sous plus cher qu'en 1927. La moyenne des prix de la Coopérative, pour toute la saison, a été sensiblement plus élevée que celle du commerce de Montréal, et même que celle de plusieurs des chambres de vente de la Province de Québec. Les tableaux suivants illustrent bien la chose:

Date		
21 avril	Coopérative	37.43 cts
1er déc.	Commerce	37.25 cts
Gain en faveur de la Coopérative		.18 cts
21 avril	Coopérative	20.375 cts
1er déc.	Commerce	20.314 cts
Gain en faveur de la Coopérative		.061 ct
19 mai	Coopérative	20.89 cts
3 nov.	Danville-Victoriaville	20.82 cts
Gain en faveur de la Coopérative		.07 ct

Un facteur, qui a contribué largement à maintenir et même à améliorer notre avantage sur le commerce, trouve sa raison dans le fait que 40,000 boîtes de notre fromage ont pu être vendues directement sur le marché anglais au Wholesale Cooperative Societies. Les relations que nous avons entretenues avec ces sociétés ont été excellentes, et nous pouvons dès maintenant dire que nous sommes assurés de leur coopération encore plus entière pour les années à venir.

Une initiative nouvelle de notre département des produits laitiers a été la préparation des cultivateurs, en vue de l'expédition de la crème aux États-Unis. Ce travail, qui n'a été commencé pour de bon que

(Suite à la page 94)

CO

5

\$

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5